

# Coupe de France - Que va-t-elle rapporter financièrement à nos clubs régionaux encore en course ?

Mardi 1 Novembre 2016

**La Coupe de France est avant tout une aventure sportive et humaine, mais elle peut aussi devenir une opération financière intéressante pour nos clubs amateurs, avec une bonne gestion bien sûr. (par Gilius Galinierus)**



Si, sur les premiers tours, les clubs y sont souvent de leur poche avec les frais des officiels à régler par le club recevant et les frais de déplacement qui restent à charge des visiteurs, à partir du septième tour, la donne change. Ainsi, la Fédération commence à verser des dotations cumulables. Leur montant pour l'édition 2017 n'a pas évolué par rapport à l'an dernier. Ainsi, tout cumulé, un club amateur éliminé en trente-deuxièmes de finale récoltera 42 500 € de dotation, sans compter les éventuels gains en billetterie à partager entre les deux clubs ou les forfaits séjour/transport pour les clubs visiteurs. Voici tous les détails pour nos six représentants régionaux encore en lice pour le septième tour, et qui sont au moins assurés de percevoir 1500 €, dotation acquise grâce à leur victoire au tour précédent. Au moins l'un d'entre eux, avec le choc Balma/Luc-Primaube est assuré d'obtenir la dotation suivante de 6 000 €... pourvu qu'ils soient nombreux !

## Dotations financières 2016/2017

### Aux vainqueurs jusqu'aux demi-finales :

- 6ème tour : 1 500 €
- 7ème tour (1) : 6 000 €
- 8ème tour : 35 000 €
- 1/32èmes de finale (2) : 40 000 €
- 1/16èmes de finale : 60 000 €
- 1/8èmes de finale : 130 000 €
- 1/4 de finale : 280 000 €
- 1/2 finales : 560 000 €
- Finale :
  - Finaliste : 380 000 €

- Vainqueur : 930 000 €

1 - attribution de 3 000 € au club de Ligue 2 éliminé au 7ème tour

2 - attribution de 20 000 € au club de Ligue 1 éliminé en 32ème de finale

### Frais de séjour des équipes

Un forfait séjour, par match et par club, est automatiquement alloué aux clubs visiteurs :

- **7ème tour** : 800 €

- **8ème tour** : 1 200 €

- **1/32èmes de finale** : 2 500 €

- **1/16èmes de finale à ½ finales** : 3 500 €

- **Finale** : 4 500 € par club

Les frais de déplacement des clubs visiteurs sont remboursés à hauteur de 2,20 € / km trajet aller uniquement.

### Modalités de versement

Le virement du solde à chaque club est effectué :

- Pour le 7ème tour : mi-janvier 2017

- Pour le 8ème tour : mi-février 2017

Gilius Galinierus